

**Fourniture d’un tracteur neuf**

**CAHIER DES CHARGES**

**Marché Public à Procédure Adaptée**

**E.P.L.E.F.P.A de la Creuse**

Le Chaussadis

23150 AHUN

🕿 05-55-81-48-80

www.ahun.educagri**.fr**

A – REGLEMENT DE CONSULTATION

## OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent document a pour objet de définir l’ensemble des charges et prescriptions dans le cadre de la fourniture d’un tracteur neuf. Les caractéristiques du tracteur sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières inclus dans le présent cahier des charges.

## mode de consultation

Le présent marché est un marché de fournitures passé en procédure adaptée en application de l’article 28 du code des marchés publics.

## Décomposition en lots

Les prestations du présent marché sont regroupées en un lot unique :

|  |  |
| --- | --- |
| **LOT 1** | Fourniture d’un tracteur neuf |

## DUREE DU MARCHE

Le présent marché prend effet à sa date de notification. Il se termine avec l’exécution de son objet.

L’exécution du marché devra intervenir au plus tard le 30 avril 2023.

L’admission intervient après l’achèvement de la prestation : fourniture et livraison du matériel avec admission, fourniture de documents techniques.

## CALENDRIER DU MARCHE

La notification du marché vaut ordre de commencer l’exécution de livraison à réaliser par le titulaire. Le calendrier de livraison du matériel figure dans l’acte d’engagement. Le titulaire s’engage sur les délais de livraison.

## Documents du marché

Les documents constituant le marché sont :

* L’acte d’engagement
* Le cahier des charges comprenant les clauses administratives particulières, les clauses techniques particulières
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fourniture courantes et de services en vigueur à la date de signature par le titulaire de l’acte d’engagement

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Retrait des offres

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site https://mapa.aji-france.com

## Présentation des offres

L’offre détaillée devra préciser :

* Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
* La lettre de candidature DC1
* Une déclaration du candidat DC2
* L’acte d’engagement signé
* Un devis détaillé mentionnant le montant global HT et TTC,
* Une notice détaillée du tracteur (marque, type) avec photographies et schémas faisant apparaitre les différentes caractéristiques pratiques (dimensions, poids, maniabilité, accessoires…) et techniques (constructions, composants, performances, …) en intégrant au minimum les éléments techniques demandés dans le cahier des charges rubrique « caractéristiques »
* L’engagement sur le délai de livraison,
* La durée des garanties,
* **Modalités explicites d’exécution du SAV** (délai d’intervention, conditions de déplacement prévus : sur place ou sur site, taux horaire SAV, conditions de mise à disposition d’un tracteur de remplacement, frais éventuels : devis, forfait déplacement, autres….)
* Une attestation d’assurance couvrant la responsabilité professionnelle et civile pour l’année en cours garantissant entre autre les tiers, en cas d’accidents ou de dommages causés par l’exécution des fournitures, notamment concernant la livraison de matériel.
* Un relevé d’identité bancaire ou postal

**Les offres seront obligatoirement déposées sur le site https://mapa.aji-france.com.**

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Cette signature authentifie l’émetteur des documents et garantie leur validité. Elle doit être apposée systématiquement sur tout envoi par la personne habilitée dûment enregistrée sur le site.

## Sous-traitant

Sans objet.

## VISITE DE L’ETABLISSEMENT

Sans objet.

# Jugement des offres

Les candidatures, pour le lot, seront analysées et jugées de la manière suivante :

**Critère 1 : Caractéristiques techniques  35%**

**Critère 2 : Valeur financière de l’offre  40%**

* Tarif
* Tarif contrat de maintenance

**Critère 3 : Délais de livraison, service après-vente/maintenance 25%**

* Délais et conditions de livraison
* Conditions de maintenance
* Garanties et couvertures
* Prise en main

Les critères de choix sont pondérés.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

# NEGOCIATION

Il peut être fait appel à la négociation avec un nombre limité de candidats en nous réservant toutefois la possibilité d’attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

**L’offre la mieux classée sera retenue si l’enveloppe budgétaire est respectée.**

## DATE limite DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises exclusivement sur le site de l’aji avant le lundi 20/02/2023 à 17h00**.**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# RENSEiGNEMENTS complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire au cours de leur étude, les concurrents devront s’adresser

Pour des questions techniques :

* **Mme CARRERE Dominique**, Directrice de l’exploitation agricole
* 06 37 88 92 15 / 06 24 28 05 80
* [dominique.carrere@educagri.fr](mailto:dominique.carrere@educagri.fr)

* **M. LAROSE** **Jean-Marc**, Chef de culture en charge du matériel
* 06 86 00 77 65
* [Jean-marc.larose@educagri.fr](mailto:Jean-marc.larose@educagri.fr)

Pour des questions administratives :

* **Mme FERREIRA-GOMES Valérie**, Directrice de l’EPLEFPA

[ferreira-gomes.valerie@educagri.fr](mailto:ferreira-gomes.valerie@educagri.fr)

* **Mme GENESTE Sandra**, Secrétaire générale de l’EPLEFPA

[sandra.geneste@educagri.fr](mailto:sandra.geneste@educagri.fr)

* **M GOURDON, agent comptable de l’EPLEFPA**

[damien.gourdon@educagri.fr](mailto:damien.gourdon@educagri.fr)

## Recours

La présente consultation peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif de Poitiers d'un référé précontractuel, conformément aux dispositions de l'article L. 551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché et d'un recours pour excès de pouvoir, conformément à l'article R.421-1 du même Code, dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de l’offre (article 76 du Code des Marchés Publics).

B – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## POUVOIR ADJUDICATEUR

**E.P.L.E.F.P.A de la Creuse**

Le Chaussadis

23150 AHUN

🕿 05-55-81-48-80

www.ahun.educagri**.fr**

\* Etablissement Public Local d’Enseignement de Formation Professionnelle Agricoles

Le pouvoir adjudicateur est le directeur et Ordonnateur de l’EPLEFPA de la Creuse, **Mme FERREIRA - GOMES** VALERIE

EPLEFPA d’Ahun – Le Chaussadis  - 23150 AHUN - 05 55 81 48 80

Le comptable assignataire est l’agent comptable de l’EPLEFPA de la Creuse, **M. Damien GOURDON**

EPLEFPA d’Ahun – Le Chaussadis  - 23150 AHUN - 05 55 81 48 80

La livraison du tracteur équipé s’effectuera au :

**E.P.L.E.F.P.A de la Creuse**

Le Chaussadis

23150 AHUN

## Forme des prix

Les prix correspondent aux matériels réellement livrés. Ils sont fermes, définitifs pendant toute la durée du marché.

Les prix remis sont réputés inclure toutes les fournitures et équipements nécessaires à la prestation décrite dans le présent cahier des charges ainsi que le montage des équipements, commandes et organes nécessaires à leur bon fonctionnement ainsi que la livraison, les démonstrations et essais avec le personnel.

## Paiement FACTURE

La facture présentée au paiement sera établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

* Nom et adresse du créancier,
* Numéro du compte bancaire ou postal,
* Numéro et date du marché et de chaque avenant, le cas échéant,
* La facture sera datée et signée.

Le règlement sera effectué par virement au compte bancaire indiqué par le titulaire de l’acte d’engagement.

L’EPLEFPA de la Creuse se libèrera des sommes dues dans un délai de 30 jours, le point de départ du délai de paiement étant la date de réception de la demande de paiement.

## GARANTIE

Conformément aux dispositions de l’article 23 du cahier des clauses administratives générales applicable, la durée de la garantie contractuelle est déterminée par les parties.

Le titulaire du marché garantit ses prestations pour une durée minimale de deux années à compter de la date de mise en service du matériel neuf.

Le candidat précisera les conditions et le délai de garantie applicable à son matériel et ses équipements, étant précisé que ces délais ne pourront être inférieurs à deux ans pour du matériel neuf.

Le matériel et les équipements sont garantis pièces et main d’œuvre, intervention sur site ou retour en usine, contre tout défaut de matière ou vice de fabrication.

Si pendant la période de garantie, des avaries ou usures anormales apparaissent, le titulaire sera tenu de remplacer les éléments défectueux à ses frais, y compris les dépenses de main d’œuvre et de déplacement. Dans ce cas, les pièces reprises deviennent la propriété du titulaire.

Le titulaire du marché s’engage pendant la période de garantie :

* En cas de défaillance du matériel, à effectuer les réparations nécessaires dans un délai maximum de 72 heures. Ce délai sera compté à partir du lendemain du jour où la défaillance aura été portée à la connaissance du titulaire.
* A mettre à disposition de l’établissement, un matériel de remplacement équivalent, dès lors que le matériel, objet du marché, s’avèrera défectueux, et nécessitera une immobilisation ou inutilisation dépassant 72 heures.
* Cette mise à disposition sera obligatoirement consentie à titre gratuit, et pour un matériel dûment assuré par le titulaire du marché.

Pendant la période de garantie, l’établissement se réserve le droit d’effectuer les réparations temporaires nécessaires pour maintenir l’équipement en état de marche, sans pour cela que la garantie de l’entreprise soit annulée ou sa responsabilité dégagée.

Il est précisé que l’engagement des garanties, applicables aux matériels et fournitures, sera décompté à partir de la date à laquelle sera prononcée la réception du véhicule avec ses équipements.

Le titulaire s’engage à intervenir au titre de la garantie technique dans un délai de 72 heures.

## DISPOSITIONS GENERALES

Pour tout ce qui n’est pas expressément visé par le cahier des clauses administratives particulières, il sera fait application des dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et services.

C – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## CONTENU DES PRESTATIONS

Les entreprises sont tenues de prendre connaissance de l’ensemble des documents. Ils ne pourront se prévaloir en aucun cas, ni à aucun moment, de les ignorer, ou de ne pas les avoir consultés.

D’une manière générale, le titulaire de chaque lot :

* fournira le matériel neuf, clés en main suivant les normes en vigueur (sécurité, sonorité, carburant et document en français)
* effectuera les essais **et la formation avec les personnels (au moins une demie journée)**
* précisera la durée de garantie du matériel et le délai de livraison
* réalisera la livraison du matériel au :

**E.P.L.E.F.P.A de la Creuse**

Le Chaussadis

23150 AHUN

## CARACTERISTIQUES DU Tracteur

**Tracteur 115 cv neuf**

* **Caractéristiques** **techniques attendues du matériel**

Puissance 115 cv (sans surpuissance)

4 RM

4 cylindres

* **TRANSMISSION**

Inverseur sous charge à main gauche avec passage de vitesse + levier de changement de vitesse sur console de droite

Minimum 6 vitesses à passage sous charge

Transmission 24 vitesses avant + 24 vitesses arrière.

* **HYDRAULIQUE**

4ième distributeur SE/DE

Pompe Load Sensing 110 l/min

* **RELEVAGE ET ATTELAGE**

Piton+ Chappe à réglage rapide dans l’échelle, Support + barre oscillante

Commandes extérieures de relevage

Attelage HD à crochets cat 3, 3ième point cat3 rotules 3/2+ rotules à oreilles 3/2

Prédisposition chargeur – (Comprend 2 distributeurs Electro –hydrauliques + joystick multifonction pour chargeur Mailleux MX 410)

Rétroviseur de crochet arrière

Stabilisateur à vis HD

3ième point à crochet

Relevage avant 3 t – avec distributeur indépendant – avec 1 ligne avant – avec joystick multifonction

* **PRISE DE FORCE**

Pont avant suspendu

Frein de Pdf – on/off sur aile

Régime PGF : 540 /540 E/1000

Pont arriere avec arbre à brides

540/1000 à sélection mécanique en cabine

* **ROUES /PNEUS ET GARDE-BOUE**

Gardes – boues avant pivotants

* Choix de marque pneu avant

420/70R28

Ailes arr 2.28 m + extentions

* Choix de marque pneu arrière

520/70R38

* **POSTE DE CONDUITE**

Cabine suspendue

Climatisation manuelle

Radio CD MP3 USB BLUETOOTH

Siège passager

Rétroviseur télescopique double angle

Rétroviseur intérieur

Toit visioline

Ceinture de sécurité

Siège suspension pneumatique

Colonne direction ajustable

Essuie-glace hayon arrière

* **EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Coupe batterie électrique avec borne positive facilement accessible

2 gyrophares

2 prises électriques 12 V

2 feux de travail avant et 2 arrières à ampoule simple.

* **EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

Masses de roue arrière 300 kg / roue

Support de boitier en cabine

## RECEPTION LIVRAISON

La réception sera prononcée après livraison du matériel, lorsque le tracteur aura été reconnu conforme aux conditions imposées et après essais.

L’entreprise remettra, au plus tard, à la réception du matériel :

* Le certificat de conformité,
* Le livret d’entretien,
* Le cahier technique du tracteur

**La livraison devra s’effectuer avant le 30 avril 2023.**

## GARANTIE

Les modalités de la garantie sont précisées dans le paragraphe « GARANTIE » du cahier des clauses administratives particulières.

## NORMES ET REGLEMENTS

Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre aux normes actuellement en vigueur.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date de remise de l’offre, il appartiendra à l’entreprise, sous sa seule responsabilité, d’en informer le pouvoir adjudicateur, par écrit avec accusé de réception, en indiquant le détail, ainsi que les incidences techniques et financières.